

Programme

*mon*PATRIMOINE



# Programme *mon*PATRIMOINE

---

Avoir accès à des conseils clairs et personnalisés sur la gestion de votre patrimoine avec des frais de gestion clairement définis n'est pas toujours facile. Le programme *mon*PATRIMOINE vous offre exactement cela, sans compter que votre conseiller est en mesure d'intégrer tous les volets de la **gestion de patrimoine** à l'intérieur de son offre de services.

Ce programme permet en fait de substituer le mode de paiement traditionnel, basé sur des services de conseils chargés à la commission par transaction, par un système à honoraires qui offre une tarification prédéterminée à la fois transparente, prévisible et adaptée à vos besoins spécifiques.

## Le programme offre deux approches :

- **monPATRIMOINE géré** : Vous mandatez votre gestionnaire de portefeuille professionnel qui, dépendamment de votre profil d'investisseur, de vos restrictions, contraintes et objectifs de placement, prendra en votre nom toutes les décisions nécessaires liées à la gestion quotidienne de votre portefeuille.
- **monPATRIMOINE conseil** : Notre rôle consiste à vous procurer des conseils objectifs et émettre des recommandations sur la façon de gérer votre patrimoine, puis de mettre en application les décisions que vous prenez ultimement.

## monPATRIMOINE géré

---

### Quels sont les bénéfices de cette approche ?

- **Objectif commun** : Le mode de paiement basé sur des honoraires prédéterminés vous permet, à votre conseiller en placement et à vous-même, d'être du même côté de la table, centrés sur un objectif commun : la croissance de votre patrimoine.
- **Accès à un gestionnaire de portefeuille professionnel** : En faisant affaire avec un gestionnaire de portefeuille, vous bénéficiez de l'expertise d'un professionnel mandaté pour prendre les meilleures décisions à votre égard sans devoir obtenir votre approbation au préalable pour chaque transaction.
- **Déduction fiscale** : Les frais inhérents à votre programme *monPATRIMOINE géré* pourraient être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, en totalité ou en partie. Nous vous recommandons de consulter votre fiscaliste pour plus d'information à ce sujet.

### Qu'est-ce qui rend le programme *monPATRIMOINE géré* unique dans l'industrie ?

Nous avons pris soin de créer un programme novateur en y intégrant de nombreux avantages qui vous laissent la flexibilité de le personnaliser à un tout nouveau niveau selon vos besoins. Notre programme *monPATRIMOINE géré* vous offre les possibilités suivantes :

- **Tarifification familiale** : incluez les membres de votre famille directe (parents, conjoint(e) et enfants) dans une tarification familiale globale;
- **Réduction automatique des frais** : bénéficiez d'une tarification dégressive lorsque vos actifs détenus avec notre firme atteignent un certain seuil;
- **Flexibilité et transparence** : choisissez entre deux structures de tarification distinctes, flexibles et transparentes correspondant à vos préférences :
  - la formule « Tout inclus » vous offre une prédictibilité absolue des frais;
  - la formule « À la carte » vous permet d'allier les recommandations de votre conseiller à de faibles coûts de transaction, vous donnant ainsi le privilège de bénéficier de l'une des tarifications les plus flexibles de l'industrie.

Les nombreuses options novatrices jumelées à une flexibilité accrue et à un niveau de personnalisation inégalable font de *monPATRIMOINE géré* un programme unique en son genre au sein de l'industrie. Pour bénéficier de tous ces avantages, [communiquez avec nous](#).

### Quels sont les bénéfices de cette approche ?

- **Objectif commun** : Le mode de paiement basé sur des honoraires prédéterminés vous permet, à votre conseiller en placement et à vous-même, d'être du même côté de la table, centrés sur un objectif commun : la croissance de votre patrimoine.
- **Déduction fiscale** : Les frais inhérents à votre programme *monPATRIMOINE conseil* pourraient être déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, en totalité ou en partie. Nous vous recommandons de consulter votre fiscaliste pour plus d'information à ce sujet.

### Qu'est-ce qui rend le programme monPATRIMOINE conseil unique dans l'industrie ?

Nous avons pris soin de créer un programme novateur en y intégrant de nombreux avantages qui vous laissent la flexibilité de le personnaliser à un tout nouveau niveau selon vos besoins. Notre programme *monPATRIMOINE conseil* vous offre les possibilités suivantes :

- **Tarifification familiale** : incluez les membres de votre famille directe (parents, conjoint(e) et enfants) dans une tarification familiale globale;
- **Réduction automatique des frais** : bénéficiez d'une tarification dégressive lorsque vos actifs détenus avec notre firme atteignent un certain seuil;
- **Flexibilité et transparence** : choisissez entre deux structures de tarification distinctes, flexibles et transparentes correspondant à vos préférences :
  - la formule « Tout inclus » vous offre une prédictibilité absolue des frais sans aucune limite de transactions prédéterminée;
  - la formule « À la carte » vous permet d'allier les recommandations de votre conseiller à de faibles coûts de transaction, vous donnant ainsi le privilège de bénéficier de l'une des tarifications les plus flexibles de l'industrie.

Les nombreuses options novatrices jumelées à une flexibilité accrue et à un niveau de personnalisation inégalable font de *monPATRIMOINE conseil* un programme unique en son genre au sein de l'industrie. Pour bénéficier de tous ces avantages, **communiquez avec nous**.